



Construire une solidarité territoriale

L'armature territoriale du projet de SCOT voté à la CCLST le 6 mai, décline derrière le pôle de Loches, 5 pôles intermédiaires, 7 pôles de proximité et les communes desservies par un transport en commun identifiés pour accueillir plus de populations, de services et d'équipements collectifs.

Ces communes verront leurs ressources croître.

Les « villages » restants, 40 environ, qui ont vocation à maintenir une vie locale, doivent composer avec les prescriptions des Bâtiments de France, générant des surcoûts qui freinent ou conduisent à l'abandon de projets.

Ces villages subiront la double-peine avec la poursuite de la baisse de leurs dotations.

Il est urgent de construire un pacte financier qui permette d'instaurer une solidarité entre les communes de la CCLST, pour une répartition équitable des richesses.

Les règles de répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire, les règlements d'attribution des fonds de concours aux projets communaux, les dispositifs de coordination des politiques fiscales ou les dispositifs de partage de la taxe sur le foncier bâti des zones et parcs d'activités économiques communautaires sont autant de leviers possibles.